

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2022

## Compte-rendu de Leucate Citoyenne

### Table des matières

A - APPROBATION DU COMPTE RENDU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS. ....	2
A-1 – Compte-rendu du précédent conseil municipal .....	2
A-2 – Décisions du Maire .....	2
B - AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE .....	5
B-1 – GRAND NARBONNE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC TOURISME.....	5
B-2 – PROTECTION FONCTIONNELLE.....	5
B-3 – AUTORISATION D’EXECUTION D’UN MANDAT SPECIAL.....	6
C – MESURES D’ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE.....	6
C-1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021. ....	6
1.1– Budget « Principal ».....	6
1.2– Budget annexe « Régie Municipale du Port » .....	6
1.3 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars » .....	6
1.4 – Budget annexe « Lotissement La Franqui ».....	7
1.5 – Budget annexe « Événementiel » .....	7
C-2 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021. ....	7
2.1– Budget « Principal ».....	7
2.2 – Budget annexe « Régie Municipale du Port » .....	10
2.3 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars » .....	10
2.4 – Budget annexe « Lotissement La Franqui ».....	10
2.5 – Budget annexe « Événementiel » .....	11
C-3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 .....	11
3.1 – Budget « Principal ».....	11
3.2 – Budget annexe « Régie Municipale du Port » .....	11
3.3 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars » .....	11
3.4 – Budget annexe « Lotissement La Franqui ».....	12
3.5 – Budget annexe « Événementiel » .....	12
C-4– REGIE MUNICIPALE DU PORT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.....	12
C-5 – APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2022 .....	13
5.1 – Budget « Principal ».....	13
5.2 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars » .....	14
5.3 – Budget annexe « Événementiel » .....	14
C-6 – APPROBATION DES BUDGETS 2022 DE L’OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME .....	14

6.1 – Budget « Principal » .....	14
6.2 – Budget annexe « Commercialisation » .....	15
C-7 – TAXE SUR LE FONCIER BATI – EXONERATION POUR LES LOCAUX OCCUPES PAR UNE MAISON DE SANTE .....	15
C-8 – SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS .....	15
8.1 – Budget « Principal » .....	15
8.2 – Budget annexe « Régie municipale du port » .....	16
D - FONCIER / URBANISME / AMENAGEMENT .....	17
D-1 - AUTORISATION D'URBANISME POUR LES RAVALEMENTS DE FAÇADE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL. ....	17
D-2 - RETROCESSION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOTISSEMENT LE DOMINO. ....	18
D-3- ACQUISITION DE L'APPARTEMENT G 90 RESIDENCE LE LAMPARO .....	18
E - MESURES INTERESSANT LE PERSONNEL .....	19
E-1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS .....	19
F – QUESTIONS DIVERSES .....	20

## A - APPROBATION DU COMPTE RENDU ET INFORMATION SUR LES DECISIONS.

A-1 – Compte-rendu du précédent conseil municipal .....

### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

A-2 – Décisions du Maire ....

<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>
18/01/2022	Camping Cap Leucate - Tarifs 2022 - annule et remplace
04/02/2022	Aires de camping-car - Tarifs 2022 - annule et remplace
09/03/2022	Modules de protection du littoral : demande de subvention
23/03/2022	Nurseries artificielles port : demande de subvention
25/03/2022	Bail MSP - Mme Cathleen COUTADEUR - Médecin généraliste
25/03/2022	Bail MSP - Mme Anne FRAUCA - Dentiste
25/03/2022	Bail MSP - Mme Julia LIPPI - Orthophoniste
25/03/2022	Bail MSP - M. Yann PENDELIAU - Kinésithérapeute
25/03/2022	Bail MSP - M. Edouard PICAREL - Infirmier
25/03/2022	Bail MSP - Fanny SPONTON - Pédicure / Podologue
25/03/2022	Bail MSP - Mme Manon TEDETTI - Sage-femme
25/03/2022	Bail MSP – M. Sydney MAHE - Médecin généraliste
25/03/2022	Bail MSP - Mme Christelle GRASSET - Médecin généraliste

### **Marie-France BARTHET**

● *Modules de protection du littoral* : Vous faites état de demandes de subvention pour mettre en place des modules de protection du littoral ; les rapports de l'Obscat présentent des observations sur le littoral mais ne font pas de préconisations explicites. Sur quel rapport scientifique vous basez vous pour décider de faire ces modules de protection ? Pourriez-vous nous préciser la nature technique de ces protections et les lieux d'implantation ?

#### **Réponse du Maire (Valérie CROS)**

*La commune a répondu à un appel à projet de la région et en même temps a demandé la subvention qui était proposée dans le cadre de cet appel à projet. Il s'agirait de réflecteur de vagues en béton que l'on pourrait du coup installer à l'endroit le plus critique à savoir au droit des villages naturistes.*

*Ce système de déflecteur qui sert à protéger les bâtis, voilà quelques années qu'il est présenté à tous les salons sur la mer et qu'il est discuté et mis en test dans les Pyrénées orientales, la DDE 66 le teste et le surveille.*

*La DDTM de l'Aude n'avait pas encore testée. Ce dispositif fonctionne bien et est bien présent sur la côte basque en particulier à Biarritz et sur les Outre-Mer donc sur de grosses expérimentations en tempête en protection du bâti. Si nous sommes retenus dans ce projet il sera mis en place sur les villages naturistes qui subissent les plus fortes érosions.*

### **Marie-France BARTHET**

*Qui assurera le suivi technique et scientifique*

#### **Le Maire (Elisabeth ESTEVE)**

*Un suivi sera effectué par la DDTM et les bureaux d'étude qui accompagnent la commune.*

### **Marie-France BARTHET**

● *Nurseries artificielles du port* : Combien de nurseries ? Quelles formes techniques ? Suivis par quel organisme ?

#### **Le Maire (Elisabeth ESTEVE)**

*Combien, je ne sais pas.*

*La société ECOCEAN confirme l'expérimentation qui est faite sur le port de Leucate pour trois années supplémentaires.*

### **Jean-Marc VALLVERDU (Maison de santé)**

Le constat était clair depuis quelques années, Leucate allait connaître une forte diminution du nombre de Médecins. La population de l'ensemble de nos entités, confrontée à cette pénurie, se trouvait dans l'obligation de consulter dans les Communes voisines, voire décalait ou limitait les consultations.

Nous avons fait écho de la détresse de nos administrés et insisté sur la nécessité de faire de cette question une priorité.

Aujourd'hui, une maison médicale a été construite à Port Leucate et est ouverte depuis peu.

C'est bien entendu une bonne chose.

Nous regrettons cependant le choix limité à une maison de santé pluriprofessionnelle avec des praticiens libéraux.

Nous proposons la création d'un centre de santé Municipal intégrant des professionnels salariés et libéraux, basé au village et au Port.

Je ne présage pas de difficultés futures de la structure qui vient d'ouvrir, cependant, des évolutions semblent déjà nécessaires quant à l'accueil, au secrétariat et autres services annexes.

D'autre part la problématique du week-end se pose déjà, les leucatois en parlent et la possibilité de mettre en œuvre des PDSA (permanences de Service Ambulatoires) en lien avec les communes voisines.

Si l'offre médicale proposée semble satisfaisante, nous pensons utile une prise de contact avec les services régionaux en charge de la gestion des GIP (groupement d'intérêt public) pour s'assurer une bonne couverture médicale future de notre commune.

Nous proposons donc la mise en place d'un comité de suivi de la maison médicale. Celui-ci, composé d'usagers, d'élus et de professionnels aurait pour mission le suivi de la maison médicale, des besoins de la population et proposerait des évolutions utiles à améliorer l'offre de soins et travailler sur les perspectives de prévention. La santé publique c'est bien sûr le soin mais la prévention est quelque chose d'essentiel.

### **Réponse du Maire**

La maison de santé a un mois d'existence donc on va déjà voir, comment la structure fonctionne.

Plusieurs observations :

Sur le débat libéraux salariés, il n'y a pas de dogme de ma part, mais il est vrai que l'on a donné la priorité aux médecins libéraux et on a toujours dit qu'à partir de ce moment là on préférerait installer des médecins libéraux. On le sait, un médecin libéral à temps plein c'est à peu près trois salariés à temps plein donc pour une collectivité et on a aussi ce souci là du bon emploi des deniers publics et l'on ne peut pas se détacher de ces contingences là même si la santé demande des efforts importants.

On n'aurait pas trouvé de médecins libéraux, on aurait bien évidemment recherché des médecins salariés d'ailleurs au départ de nos recherches nous avons même rencontré des médecins salariés dont un qui n'a pas donné suite. L'important étant que les gens soient soignés, ils s'en foutent pas mal de savoir si le médecin est salarié ou libéral.

Quant à l'accueil c'est aux professionnels de s'organiser à partir du moment où ils sont libéraux c'est à eux qu'incombe cet accueil.

L'accueil pour quoi faire ? la signalétique est efficace et permet à tout le monde de se repérer j'y suis allé le constater.

Les consultations sans rendez-vous il n'y a pas d'accueil mais chacun a une salle d'attente.

Pour les prises de rendez-vous elles dépendent de l'organisation choisie par le professionnel lui-même, soit ils se mettent d'accord entre eux pour mutualiser un secrétariat si nécessaire mais aujourd'hui la tendance est à privilégier l'accès par téléphone via les secrétariats médicaux pour ceux qui en ont ou par internet via les applications Doctolib entre autres.

C'est donc le choix et l'organisation des professionnels qui sont dans la maison.

Le comité de suivi pourquoi ?

### **Jean-Marc VALLVERDU**

On sait très bien à l'entour que des maisons du même type qui ont été montées et qui ont rencontré des difficultés ont dû s'appuyer sur les services d'Etat ou autres pour pouvoir évoluer dans un autre sens. Comme actuellement un effort est fait par la région pour monter un groupement d'intérêt public auquel il faut être éligible.

C'est pour cela que je posais la question du comité et du week-end.

### **Le Maire**

La commune de Leucate au moment de la demande n'a pas été éligible et elle n'a pas été identifiée en raison du critère de tension moins élevé que sur les autres communes retenues.

Aujourd'hui on retrouve une situation sur Port-Leucate qui va être conforme à celle qui a toujours été, quatre médecins trois dans la maison médicale un qui devait y venir mais finalement a préféré rester à l'extérieur mais c'est bien quatre médecins.

Au village il y en a toujours deux, pour l'instant il n'y en a qu'un mais un prochain médecin doit s'installer très prochainement, nous sommes donc dans une situation où nous avons plutôt des installations en vue que des départs.

Nous resterons attentifs à la situation rien n'est jamais gagné et la concurrence est forte.

#### **Intervention de Laure Emmanuelle PHILIPPE.**

Est-ce que les médecins travaillent tous à temps plein.

#### **Le Maire**

Les médecins n'ont pas un quota d'heures à faire par semaine, ils ont de plus en plus l'intention de lever le pied et ont beaucoup de mal à le faire et continuent de travailler. Ils font du temps plein et au-delà. Les médecins sont des gens comme vous et moi et souhaitent avoir la même vie que n'importe qui, pouvoir aller chercher leurs enfants à l'école, leur faire à manger passer les week-ends avec eux, etc...

#### **Laure Emmanuelle PHILIPPE**

Il y a un accord avec la région dans le cadre de la subvention et donc une exigence de deux années de pratiques sans sélection.

Les médecins installés dans les maisons de santé sont censés pendant deux ans accepter toute la patientèle

#### **Le Maire**

Aujourd'hui tous les patients qui se présentent sont soignés, personne n'est refoulé pour l'instant.

Il y a deux situations si vous venez chercher un médecin traitant, la priorité sera donnée aux gens de Leucate, il y aura peut-être quelques réticences à accepter en tant que médecin traitant des patients qui viennent d'autres départements.

L'autre situation sera lorsqu'ils auront atteint leur quota de patients si l'on considère qu'un médecin peut traiter au maximum mille patients au-delà ce ne serait pas raisonnable.

C'est pour cela que je posais la question du comité et du week-end.

#### **Pas de vote**

## **B - AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE**

### **B-1 – GRAND NARBONNE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC TOURISME**

Par délibération n° C2021-86 du 28 juin 2021, le Grand Narbonne a modifié ses compétences pour exercer, à compter du 1er juillet 2021, la compétence tourisme avec l'intégration de l'Office de tourisme de la ville de Narbonne au sein de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme et le maintien d'offices de tourisme distincts, à compétence territoriale communale, pour les communes classées stations de tourisme de Gruissan et Leucate. Seule la commune de Narbonne est concernée par ce transfert.

#### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

### **B-2 – PROTECTION FONCTIONNELLE**

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur Yves ABADIE, agent de la commune a été victime d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique et qu'une procédure

pénale est en cours à l'encontre du prévenu devant le Tribunal Correctionnel de Narbonne.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 Pour**

### **B-3 – AUTORISATION D'EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL**

- Mme CHAPPERT-GAUJAL, deuxième adjointe, a dû se rendre à Paris du 12 au 14 octobre 2021 pour restituer les planches prêtées lors de l'Exposition Kirby.

**André ILLESCAS**

La règle consiste à poser la question avant le déplacement, vous nous avez expliqué que ce n'était pas toujours possible. Je m'étonne simplement que six mois après ce déplacement cette question vienne à l'ordre du jour du troisième conseil municipal qui s'est réuni depuis.

J'espère que madame CHAPPERT a été remboursée des frais qu'elle a certainement avancé.

**Réponse du Maire**

Qui signale que Madame CHAPPERT a oublié de solliciter son remboursement, Madame CHAPPERT confirmant.

Confondant très certainement remboursement et mandat mais qu'importe ....

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Ne prends pas part au vote**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention.**

## **C – MESURES D'ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

### **C-1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021.**

#### **1.1– Budget « Principal »**

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

#### **1.2– Budget annexe « Régie Municipale du Port »**

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

#### **1.3 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars »**

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

#### 1.4 – Budget annexe « Lotissement La Franqui »

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

#### 1.5 – Budget annexe « Événementiel »

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

### C-2 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021.

#### 2.1– Budget « Principal »

En 2021 le budget annexe du budget principal présente un résultat élevé de **3 274 845 €**

La pandémie a empêché l'édition de certaines dépenses, principalement l'animation et l'événementiel. Les dépenses de fonctionnement dépenses courantes et de personnel sont plus faibles toujours en raison de la pandémie et bien sûr du transfert au Grand Narbonne de la compétence du Service Départemental Incendie et Secours.

Les charges financières ont-elles été maîtrisées.

En recettes de fonctionnement, les recettes du domaine et service que vous retrouvez au chapitre 70 sont revenues à leur niveau normal, quelques baisses insignifiantes concernant la piscine et la cantine compensées par les reports des recettes des terrasses sur la période de 2020 à 2021.

Les produits de la fiscalité au chapitre 76 sont en augmentation en raison de l'évolution des bases fiscales et s'élèvent à plus de **80 000 €** et surtout les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) qui s'élèvent à **400 000 €**.

La taxe sur les produits des jeux a été impactée par la pandémie et est dévaluée de **50 000 €**

Après 6 années de baisse consécutive jusqu'en 2020 les subventions au chapitre 74 sont restées stables en 2021.

Les revenus des immeubles sont en légère baisse en raison de la pandémie.

Les recettes exceptionnelles au chapitre 77 sont caractérisées par quelques remboursements de sinistres et notamment la maison des associations remboursement pour **168 000 €**

Beaucoup de cessions :

ALLOGEA	600 000 €
MAC DONAL'D	295 000 €
ETABLISSEMENT CAU	280 000 €
LA PHARMACIE	140 000 €

En investissement les recettes se situent au niveau de leur prévision, la pandémie a ralenti les projets d'investissement ce qui explique le montant élevé des reports.

#### **Marie-France BARTHET**

Depuis 2014 tous vos comptes administratifs présentent un déficit ce qui veut dire que vous dépensez plus que vous ne recevez. Ce déficit va d'un petit déficit de 69000€ à un gros déficit de plus de 6M€. En 2021, pour la première fois depuis 7 ans votre épargne nette sera



positive de 1,2M€. Nous en sommes ravis et nous avons voulu comprendre d'où vient ce miracle !

Vous n'avez pas économisé sur le fonctionnement car la partie fonctionnement du compte administratif est analogue aux années précédentes. Par contre vous avez vendu des biens pour 1,6M€ ce qui comble un déficit chronique et vous permet cette année de dégager un excédent. Nous avons tous conscience que vendre des biens de la commune pour éponger un déficit chronique n'est pas soutenable et ne constitue pas une politique d'avenir.

D'où nos questions :

- Quelles sont les biens qui ont été vendues ?
- Pouvez-vous fournir la liste des cessions ainsi que la liste des biens de la commune qui restent et que vous comptez vendre pour compenser vos déficits ?

### **Réponse du Maire**

La liste vient de vous être donnée.

### **Marie-France**

Notre demande concerne le bilan des cessions et des acquisitions que vous omettez d'établir et qui doit être annexé au compte administratif et présenté au conseil comme prévu par le code des communes.

### **Le Maire**

Ça dépend de l'avancée des projets cette année il y a eu beaucoup de cession.

Dans une collectivité comme la notre la cession comme l'acquisition fait partie du déroulement d'un exercice normal.

Nous avons des cessions mais également des acquisitions. Nous avons acquis 26 appartements au Lamparo, nous venons d'acquérir une maison à Leucate village pour procéder à un réaménagement.

Quand on fait une cession c'est pour répondre à un projet on a vendu MacDonald pour favoriser un projet pas pour équilibrer un budget.

Les acquisitions servent également de projet.

### **Marie-France**

Est-ce que nous pourrions obtenir le bilan des cessions et acquisitions de la commune

### **Réponse du Maire :**

Oui, on vous donnera les éléments. De toute manière toutes les cessions comme toutes les acquisitions sont passées en conseil municipal, il suffit de suivre les conseils municipaux qui se sont déroulés ces dix dernières années pour avoir trace des cessions et des acquisitions.

C'est votre choix d'avoir mis le débat ou votre action sur des querelles de formalisme ou de je ne sais quoi, vous préférez discuter de ça que des projets, je regrette je préférerais que l'on parle des projets des orientations de la politique suivie.

### **Marie-France**

Monsieur Le Maire quand lors du débat d'orientation budgétaire nous vous avons dit que vous n'aviez pas fait de débat pluriannuel d'orientation budgétaire alors que c'est le moment ou l'on discute des projets vous avez refusé de le faire, vous êtes de mauvaise foi.

Quand on veut avoir un débat d'orientation budgétaire vous nous dites ne pas interpréter la loi de la même façon. Dire quels sont les projets dans les années à venir devrait faire partie du débat d'orientation budgétaire, vous nous refusez les moments ou l'on pourrait parler des projets, la commission finances refusée.



Vous sortez les projets au dernier moment juste pour les voter, jamais en début d'année au moment d'orientation budgétaire.

Par contre vous ne répondez pas à ma question concernant le déficit pendant 7 années

### **Le Maire**

Nos projets sont connus l'adaptation au changement climatique, la question des mobilités, la requalification de Port-Leucate, la santé avec la maison pluridisciplinaire de santé, la maison des seniors.

En 2012 François Hollande a décidé de baisser les dotations des communes et à partir de 2015 et jusqu'en 2020 on a vu les dotations baisser de manière drastique.

En 2014 on n'a pas pu anticiper cette baisse des dotations, pour la commune de Leucate cela a été une double peine en raison de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement mais en plus on est sorti de la dotation Dotation de Solidarité Urbaine soit 1.3 million de recettes, ce qui est considérable.

C'est ce que j'ai essayé d'expliquer à André la dernière fois et qu'il n'a pas pu comprendre Si l'on avait eu 1.3 millions d'euros de plus par an on aurait pu faire bien plus que ce que l'on a fait pendant ces années

Je pourrai l'expliquer à une classe de CM1 et je vais essayer de vous l'expliquer de nouveau.

### **André**

Oui, nous sommes d'accord comme par exemple ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière en 2016 passant de 28.47% à 30.66%

### **Marie-France**

Votre budget est passé de plus de 24 millions d'euros en 2015 à plus de 31 millions en 2019.

Qu'il y ait des re-répartitions à l'intérieur de ce budget ça je l'entends bien et c'est normal, c'est la vie d'une communauté mais globalement votre budget a augmenté tous les ans.

### **Le Maire**

Reprend son argumentation sur Hollande et les 1.3 millions perdus

### **Marie-France**

Arriver à avoir un déficit pendant 6 ans avec un budget qui a significativement augmenté, vous pouvez m'expliquer Hollande par A + B ce n'est pas le problème vous avez été pendant 7 ans en déficit.

Ce n'est pas grave nous ne sommes pas d'accord sur le sujet.

### **Marie-France**

Un autre sujet, normalement vous devriez nous fournir tous les ans un tableau des indemnités perçues par l'ensemble du conseil municipal, pas simplement les indemnités versées par la commune de Leucate mais l'ensemble des indemnités ainsi que les avantages en nature et jusqu'à maintenant nous n'avons jamais eu ce tableau.

### **Le Maire**

On vous le fera passer.

Il reprend : Est-ce que vous êtes d'accord est-ce que vous comprenez que perdre 1.3 millions sur un budget sur une année ....

## Marie-France

Excusez moi Monsieur Le Maire, j'ai aussi quelques neurones et ce que je vois c'est que vous avez aussi augmenté le taux de la taxe foncière ce qui vous a permis de vous renflouer par ailleurs. Alors je vous ai vraiment compris, c'est tout à fait clair, nous ne sommes pas d'accord voilà tout.

Le Maire doit quitter la séance avant le vote du compte administratif

### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**

**Leucate Citoyenne : 4 Contre**

## 2.2 – Budget annexe « Régie Municipale du Port »

Les postes de dépenses ont fortement augmenté en raison d'une augmentation des consommations ainsi que d'une grosse fuite d'eau

Les postes de dépenses sont en particulier l'eau, l'électricité et le carburant

Le port présente un taux de remplissage très satisfaisant avec une moyenne de 90% dont 87% sur le nouveau bassin.

Les services carburant manutention sont aussi en augmentation, ils varient de 4% à 14% selon la catégorie.

Le port représente aujourd'hui un excédent reporté de 179 440 €

### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**

**Leucate Citoyenne : 4 Contre**

## 2.3 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars »

Contrairement à 2020 le budget annexe camping et aires de camping-car a été exécuté sans trop d'impact lié à la pandémie. Le camping n'a pas subi de fermeture. Les aires de camping-car n'ont été fermées qu'en basse saison.

Ce budget présente un excédent d'investissement de **102 110 €** et un excédent de fonctionnement de **330 753 €**

Le montant de l'excédent de fonctionnement paraît important mais s'explique conformément à la loi de finance explicative de 2020 il a été demandé aux services fiscaux une compensation de perte sur l'exercice de 2020 pour les aires de camping et camping-car et à ce titre l'Etat a versé 200 000 € en compensation des pertes des recettes sur cette même année.

### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**

**Leucate Citoyenne : 4 Contre**

## 2.4 – Budget annexe « Lotissement La Franqui »

Lecture du rapport BELACEL Hamdani.

Le budget annexe s'établit en fonction de la réalisation de l'avancée des travaux et des ventes. Il présente donc un résultat d'investissement négatif correspondant à l'intégration.

Les travaux s'élèvent à – 2 85748,70 €

Le résultat de fonctionnement correspond au produit des cessions soit 497 933,52 €, il couvre le déficit d'investissement et l'écart servira à la réalisation des travaux, notamment les voiries et les accès une fois les gros œuvres achevés.

### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**  
**Leucate Citoyenne : 4 Contre**

### 2.5 – Budget annexe « Événementiel »

Ce budget n'a été exécuté que partiellement en 2021 en raison de la pandémie. Le budget voté de 821 000 € avec une subvention d'équilibre de 580 900 €. Il a été exécuté à hauteur de 345 000 € avec une subvention d'équilibre de 205 000 €

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**  
**Leucate Citoyenne : 4 Contre**

## C-3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

### 3.1 – Budget « Principal »

Résultats d'investissement (D001)	- 1 728 240,35
Soldes des restes à réaliser	- 1 326 819,07
Besoin de financement	- 3 055 059,42
Résultats de fonctionnement	6 329 904,86
Affectation en réserves (1068)	3 055 059,42
Report en fonctionnement (R002)	3 274 845,44

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**  
**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

### 3.2 – Budget annexe « Régie Municipale du Port »

Résultats d'investissement (D001)	- 1 003 719,63
Soldes des restes à réaliser	343 499,91
Besoin de financement	- 660 219,72
Résultats de fonctionnement	839 859,76
Affectation en réserves (1068)	660 219,72
Report en fonctionnement (R002)	179 640,04

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**  
**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

### 3.3 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars »

Résultats d'investissement (D001)	120 758,00
Soldes des restes à réaliser	- 18 645,51
Besoin de financement	-
Résultats de fonctionnement	330 753,75
Affectation en réserves (1068)	-
Report en fonctionnement (R002)	330 753,75

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**  
**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

### 3.4 – Budget annexe « Lotissement La Franqui »

Résultats d'investissement (D001)	-285 748,70
Report en fonctionnement (R002)	497 933,52

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**  
**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

### 3.5 – Budget annexe « Événementiel »

Résultats d'investissement (D001)	-
Soldes des restes à réaliser	-
Besoin de financement	-
Résultats de fonctionnement	78 210,49
Affectation en réserves (1068)	-
Report en fonctionnement (R002)	78 210,49

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**  
**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**  
**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

## C-4– REGIE MUNICIPALE DU PORT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

### **Lecture du rapport Hamdani BELACEL**

Budget approuvé un peu plus tard que les autres mais il ne fera pas l'objet d'un budget supplémentaire.

En fonctionnement le budget 2022 est établi à hauteur de 4 315 723,39 € sur la base des orientations suivantes :

En charges générales de fonctionnement nous aurons des charges qui seront plus près du réalisé de 2021.

Les charges de personnel seront majorées de 7% majorée par rapport au réalisé de l'exercice 2021 notamment pour le recrutement d'un grutier

Pour les produits les recettes d'exploitation augmenteront de 2% par rapport au réalisé de 2021

Les dépenses d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Remboursement de l'annuité en capital de l'emprunt de 407 000 €

Des imprévus de 88 940 €

Des subventions 57 083 €

De futures opérations nouvelles :

Installation de pieux

D'une nursery écologique

De nouvelles bornes

D'une extension du système de récupération des eaux grises ainsi que de la mise en sécurité incendie de la station de carburant.

D'autres projets pour 200 000 €

Une aire de convivialité

De l'aménagement ainsi que de la mise aux normes de la zone technique

## André ILLESCAS

Vous comprendrez et voudrez bien noter au compte-rendu que l'absence de transparence, l'absence de plan pluriannuel de travaux pourtant obligatoire et réglementaire nous conduisent à voter contre ce budget.

### Vote :

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**

**Leucate Citoyenne : 4 Contre**

## C-5 – APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2022

### 5.1 – Budget « Principal »

Les résultats du budget principal sont affectés en investissement à hauteur de 2 956 000 €

Les opérations engagées sont les suivantes :

Le Lamparo	145 000 €
Le quartier de la Clarianelle	800 000 €
La nouvelle crèche	38 000 €
Le pôle d'activité modale	71 000 €
La réhabilitation de la mairie	650 000 €
L'accès plagette	120 000 €
Complexe piscine revoir chauffage et clôtures	50 000 €
Voierie rue Dali	100 000 € travaux pris en partie en charge par la commune du Barcarès. Rue entre le cinéma et le Macdo.
Eclairage public	100 000 €
Mobilier urbain	62 000 €
Office du tourisme à Port-Leucate	70 000 €
Environnement la lutte contre la cabanisation	35 000 €
Informatique	1 000 €
Suivi du ponton de Port-Leucate	50 000 €
Annuité en capital	123 000 €

161 000 € en imprévus

#### **En fonctionnement**

318 000 € ajustement de certains postes au chapitre 11

73 000 € qui serviront au débroussaillage, prestations de services, salubrité

40 000 € au chapitre 65 au vu d'une augmentation de certaines contributions environnementales

10 000 € pour le Parc Naturel Régional, l'Obscat (Observatoire de la Côte Catalane) et Rivage.

30 000 € en prévision ....

15 000 € en charges financières

10 000 € en charges exceptionnelles

5 000 € en provisions

161 000 € en imprévus

## Marie-France BARTHET

Ce que vient de nous préciser oralement Hamdani est intéressant et il est dommage que l'on ne l'ait pas écrit dans la convocation.

Nous voyons bien des sommes sans savoir, ni pouvoir les affecter. Ces informations très éclairantes pour tout le monde seraient les bienvenues dans les dossiers si elles pouvaient y figurer

La réhabilitation de la mairie est-ce celle du village ou de port-Leucate et est-ce une réhabilitation eu égard au changement climatique.

### **Réponse du Maire**

C'est un peu cela on a déposé un dossier dans le cadre du plan d'urgence dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments le dossier a été retenu L'intervention principale sont les fenêtres, le chauffage.

Compte-tenu que ces travaux sont assez lourds l'on va en profiter pour réagencer le rez-de-chaussée et l'accueil pour favoriser l'accès du public. Un ascenseur est prévu.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

## 5.2 – Budget annexe « Camping et Aires de camping-cars »

Les résultats du budget annexe camping et aires de camping-car sont affectés de la manière suivante :

En investissement

102 112 € + 205 550 € de transfert de la section de fonctionnement qui vont servir à couvrir 80 000 € de réfection des réseaux ainsi que du wifi

120 000 € en équipement camping Cap Leucate pour l'acquisition de mobil home

100 000 € d'équipement en aire de camping-car qui vont servir au changement du système d'accueil, de futures caméras, de remplacement des bornes ainsi que la mise à niveau de l'assainissement.

En fonctionnement :

127 153 €

32 000 € au chapitre 11 en prévision d'une augmentation de fluide.

30 000 € au chapitre 12 pour le rattachement direct du personnel des aires camping-car.

10 000 € au chapitre 65 au cas ou de l'animation serait nécessaire

10 000 € en charges exceptionnelles pour les arrivées

45 153 € en imprévus.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

## 5.3 – Budget annexe « Événementiel »

Le budget événementiel ne fait que reprendre les résultats du budget 2021 de 78 210 € qui seront reportés en fonctionnement.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

## C-6 – APPROBATION DES BUDGETS 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

### 6.1 – Budget « Principal »

En fin d'année sur les recettes propres de l'office du tourisme on a réalisé – 54% de chiffre d'affaires en boutique et – 24 % de chiffre sur le pôle affaires

2021 a permis un net rebond des rentrées financières, il a été réalisé un chiffre d'affaires de +28% en recettes propres en 2021 avec un total de 89 586 € en recettes

En 2022 le budget de l'office de tourisme est proposé à l'équilibre à hauteur de 697 200 € dont 677 700 € en fonctionnement et 19 500 € en investissement. La commune maintiendra sa subvention à l'office de tourisme pour un montant de 482 700 €

Les autres recettes de l'office de tourisme sont la taxe de séjour avec un prévisionnel de 195 000 € pour 2022 identique à celui de 2021 et en recettes propres 94 000 € soit une augmentation de 4,7% par rapport au réalisé 2021

**Vote :****Leucate Renouveau : 22 Pour****Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention****Leucate Citoyenne : 4 Abstention****6.2 – Budget annexe « Commercialisation »**

Le budget annexe « commercialisation » de l'office de tourisme se compose comme suit :

Recettes de la section d'exploitation 135 000 €

Dépenses de la section d'exploitation 135 000 €

Recettes de la section investissement 10 000 €

Dépenses de la section investissement 10 000 €

Pour un total du budget de 145 000 € en dépenses et de 145 000 € en recettes

**Vote :****Leucate Renouveau : 22 Pour****Rassemblement Bleu Marine : 1 Abstention****Leucate Citoyenne : 4 Abstention****C-7 – TAXE SUR LE FONCIER BATI – EXONERATION POUR LES LOCAUX OCCUPES PAR UNE MAISON DE SANTE****La durée de cette exonération est fixée à 20 ans.****Vote :****Leucate Renouveau : 22 Pour****Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour****Leucate Citoyenne : 4 Pour****C-8 – SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS****8.1 – Budget « Principal »**

<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
ACCA	3 420,00	3 420,00
AEROMODELISME LEUCATE	760,00	760,00
ALFA	1 000,00	1 000,00
AMICALE LAÏQUE	10 450,00	10 450,00
AMMAC MARINS ANCIENS COMBATTANTS	950,00	950,00
LEUCATE KAYAK	600,00	50,00
APCPGL		900,00
APVPHC-VAPAL	1 500,00	1500,00
ASCEPL SPORTIVE CULTURELLE ECOLE PRIMAIRE DE LEUCATE		500,00
LE PEUPLE DE LA MER	1 000,00	450,00
ATELIER ARTS DE PORT LEUCATE	950,00	950,00
ATMHSL (TAEKWONDO Leucate)	2 500,00	2 500,00
ASCN ANIMATION SPORT CULTURE NATURISTE	1 100,00	650,00
COLLECTIONNEURS LEUCATOIS	450,00	450,00
COMBATTANTS UNC	950,00	950,00
CONSULS LEUCATE	3 000,00	1500,00
CYCLO LEUCATE	1 000,00	
DENTS DU BRIGANTI	600,00	600,00
EMBARCADERE THEATRE	500,00	500,00
ENJAMBEE LEUCATOISE	2 500,00	2 500,00
ESTELLA CIRCUS	1 710,00	1 710,00



FCCM FOOT	20 000,00	20 000,00
FRANCOISE DE CEZELLY CLUB	11 700,00	
H'VAL ASSO	450,00	450,00
KITE SURF LEUCATE FONCTIONNEMENT ACTION JEUNE	6 800,00	6 800,00
L'ATELIER DE LEUCATE	2 000,00	1 000,00
LA LIE	2 500,00	2 500,00
LA MOSCA BALLERINA	1 000,00	1 000,00
LEUCATE CULTURE	2 850,00	2 850,00
LEUCATE FORCE	1 800,00	
MARINS PECHEURS RETRAITES	150,00	150,00
PETANQUE LA FRANQUI	1 000,00	1 000,00
PETANQUE LEUCATOISE	1 000,00	1 000,00
PETANQUE CLUB PORT LEUCATE	1 000,00	1 000,00
SAVATE BOXE FRANCAISE	2 500,00	2 500,00
SCLCM XV	40 000,00	40 000,00
SOUVENIR Français	950,00	1 000,00
SURYA YOGA	450,00	450,00
TAICHI ADETC	450,00	
TENNIS CLUB LEUCATOIS	6 000,00	6 000,00
VIVRE AU SOLEIL	10 800,00	10 800,00
CLUB AQUATIQUE MUNICIPAL DE LEUCATE	200,00	
ESCOLAN PARENT ELEVES LEUCATE	500,00	
PREVENTION ROUTIERE	250,00	
CAVES LEUCATE TENNIS DE TABLE	450,00	
CADET DE LA DEFENSE NARBONNE		
<b>TOTAL</b>	<b>149 840,00</b>	<b>131 190,00</b>

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 Pour**

**8.2 – Budget annexe « Régie municipale du port »**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT EN € 2022</b>	<b>MONTANT EN € 2021</b>
KITE SURF LEUCATE POLE ESPOIR	5 000,00	5 000,00
LEUCATE PECHE EN MER	2 150,00	2 150,00
SNSM	5 000,00	4 000,00
SNSM		1 000,00
YCPL	8 000,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>20 150,00</b>	<b>20 150,00</b>

**Sophie DEVOUGE**

Pouvez-vous nous expliquer les activités du Yachting Club ?

**Réponse du Maire**

L'organisation de régates avec un programme très étoffées qui se déroulent au départ de Port-Leucate soit arrivant à Port-Leucate.

C'est une animation pour le port et donc les plaisanciers et en même temps ils constituent une attractivité pour la commune

**Sophie :**

5 000 € pour la SNSM semble faible eu égard aux missions à accomplir ?

**Le Maire**

A propos de la SNSM on lui donne ce dont elle a besoin et n'est pas restreinte.

Si le besoin dans le cadre de grosses dépenses d'investissement se faisait sentir il est évident que la commune répondrait et répond aux demandes. La subvention sollicitée était de 4 000 € cette année. La SNCM est accompagnée sur la vedette sur les locaux sur plein de choses.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 Pour**

## D - FONCIER / URBANISME / AMENAGEMENT

### D-1 - AUTORISATION D'URBANISME POUR LES RAVALEMENTS DE FAÇADE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.

Depuis 2014 en dehors du périmètre de la ZPPAUP à LA Franqui au Village, Leucate Plage et 500 mètres autour du village de vacances des CARRATS à Port-Leucate, les travaux sur les façades ne sont plus soumis à autorisation d'urbanisme, mais selon la loi du 27 février 2014 il est possible par délibération du conseil municipal de soumettre les travaux de ravalement de façade à une déclaration préalable d'ouverture de travaux. Ceci permettrait en particulier de viser les travaux des grosses copropriétés très visibles du domaine public. Les façades participent à la qualité du domaine architectural et paysager de la commune. Il est fortement conseillé de réaliser ces ravalements tous les 15 ans environ. Les travaux des ravalements par souci d'harmonisation sur le territoire communal et afin de valoriser la commune sur l'ensemble du bâti il y a lieu d'étendre le contrôle de ces travaux de façade au-delà du seul périmètre de la ZPPAUP.

Il est donc proposé au conseil de recueillir dans le cadre de ces ravalement une autorisation de travaux suite à une demande préalable

**André ILLESCAS**

Est-ce que cette autorisation s'accompagne de mesures complémentaires relatives à la colorimétrie des façades ou à des dispositions particulières.

**Réponse du Maire**

Non.

**André**

Qui statue sur ces demandes ?

**Le Maire**

C'est le Maire

**André.**

Pourquoi n'existe-t-il pas une commission d'urbanisme.

**Le Maire**

Après une longue hésitation demande quel serait son rôle à cette commission.

**André**

Un débat avec les copropriétaires sur les orientations, les sujétions, la colorimétrie etc...

**Le Maire**

Pour ce qui est de la colorimétrie la commune a pris l'attache d'une architecte conseil dont c'est la profession elle est elle-même encadrée par l'architecte des bâtiments de France.

(Donc pas de commission)

**Marie-France**

Il serait intéressant qu'au minimum un travail sur la colorimétrie des façades puisse être initié permettant de mettre en relief les différents quartiers, le Port, la plage, le centre par exemple les différents styles architecturaux, en collaboration avec les différentes parties.

Ensuite le rôle de l'ABF sur une zone ZPPAUP le rôle de l'ABF est un avis conforme sur lequel le maire ne peut déroger par contre à Port-Leucate hors des 500 m autour des Carrats qui sont classés et dans le périmètre du Kyklos, le reste de Port-Leucate ne fait pas partie de la ZPPAUP, c'est donc un avis simple qui est donné.

Pourquoi le soumettez-vous à l'ABF ?

Allez-vous afficher les règles claires et donc écrites ?

### **Le Maire**

Nous ne sollicitons pas l'avis de l'ABF systématiquement, seulement lorsque l'on a des questions particulières que nous avons recours à son avis. Il vient une fois par mois et nous profitons de sa présence pour avoir un avis

### **Madame CHAPPERT**

Les règles concernant les couleurs seront écrites dans le PLU

### **Le Maire**

Il n'y a pas de couleurs précise, il y a un travail d'architecte pour harmoniser au mieux, prenant en exemple le village

#### **Vote :**

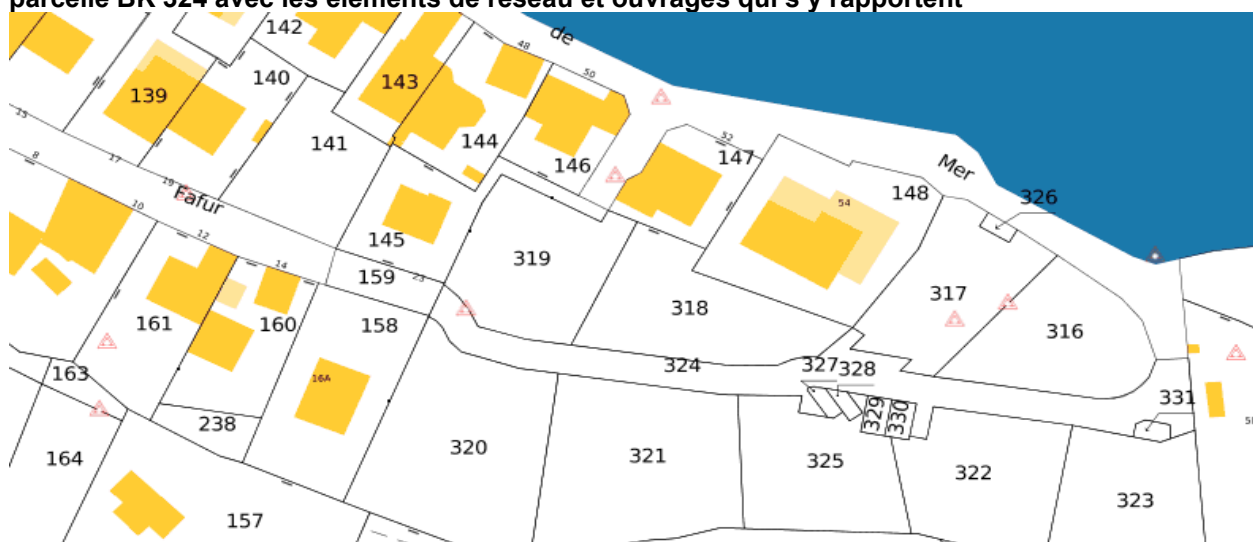
**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 Pour**

## **D-2 - RETROCESSION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOTISSEMENT LE DOMINO.**

**Dans le prolongement de la rue FAFUR d'une surface d'environ 533 m, concerne une partie de la parcelle BK 324 avec les éléments de réseau et ouvrages qui s'y rapportent**



#### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 21 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 Pour**

## **D-3- ACQUISITION DE L'APPARTEMENT G 90 RESIDENCE LE LAMPARO**

**Dernier appartement à acquérir sur Le Lamparo**

**Le Maire** expose à l'assemblée que la commune est engagée dans l'acquisition de l'ensemble des 28 logements des bâtiments F et G de la résidence Le Lamparo à Port Leucate, classés en emplacement réservé n°7 au PLU, destiné à la réalisation d'une liaison piétonne. Ces acquisitions doivent permettre à terme la réalisation d'un projet d'aménagement permettant de relier les bassins Nord et Sud du port de plaisance.

Il s'agit là du dernier appartement.

Le prix proposé est de 110 000 € avec prise en charge exceptionnelle par la commune de frais divers : - Frais d'expertise (environ 200 €), réglés auprès d'une société spécialisée - Frais de mutation (environ 700 €) réglés auprès du syndic de copropriété et remboursement des avances de fonds ALUR (environ 500€) - Frais de déménagement du mobilier (jusqu'à 500 €) - Frais d'acte notarié et frais de plus-values recalculés au moment de la passation de l'acte de vente et d'un montant de 12 000 € environ. En outre, les vendeurs demandent qu'en cas de non-respect de l'objet de la vente qui est la démolition de leur bien dans un délai de 6 années suivant la date de signature, (soit avant le 1 octobre 2028), un complément de prix de 50 000 € leur soit versé.

### **André ILLESCAS**

Lors du dernier conseil nous vous demandions le bilan financier de cette opération, nous vous remercions des informations que vous avez transcrites dans le dernier compte-rendu mais elles ne répondent pas à notre question, un bilan donne le détail de toutes les opérations y compris le prévisionnel.

Certes il y a les coûts d'acquisition mais pas que, les frais d'acte mais pas que, les frais d'aménagement et toutes les dispositions particulières visées à cette opération.

Quand pensez-vous pouvoir nous les procurer ?

### **Réponse du maire**

Le montant des acquisitions je ne l'avais pas en tête lors du dernier conseil, nous en sommes à 2.1 millions d'euros pour l'instant.

Pour la synthèse, les différentes opérations ont été traitées lors des conseils municipaux successifs vous pouvez vous rapporter à l'ensemble de ces conseils depuis 10 ans les services de la commune ont assez de travail comme cela.

**André.**

Je pensais que la commune disposait d'une comptabilité analytique à l'heure de l'open data ce n'est pas très rassurant....

### **Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Contre**

**Leucate Citoyenne : 4 Abstention**

## **E - MESURES INTERESSANT LE PERSONNEL**

### **E-1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

#### **Remplacements**

- Créer 1 poste de gestionnaire RH (filière administrative, catégorie C) en remplacement d'un départ en retraite prévu fin 2022 (commune)

Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ière</sup> classe, fonctionnaire

- Créer 1 poste de responsable de la médiathèque (filière culturelle, catégorie B ou C) en remplacement d'un départ en retraite prévu fin 2022 (commune)

Supprimer un poste de bibliothécaire, fonctionnaire

- Créer 1 poste d'agent technique qualifié au regard des besoins du service animation (commune)

- Créer 1 poste d'agent technique au regard des besoins des services techniques (commune)

#### **Recrutement :**

- Créer 1 poste d'agent portuaire grutier au regard du développement du service (port)

#### **Modification de poste :**

- Transformer 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ième</sup> classe suite à réussite au concours compte tenu des missions de l'agent (commune)

#### **Avancements de grade 2022 :**

- Créer 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ième</sup> classe (commune),

- Créer 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe (commune)
- Créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dont 1 à temps non complet à 80% (commune) et 1 à temps complet (camping) Les postes des agents effectivement nommés seront parallèlement supprimés des tableaux des effectifs.

### **Sophie DEVOUGE**

Une des missions de la commune est d'accompagner ses salariés dans leur parcours professionnel. C'est le recrutement, la formation, la promotion, c'est permettre à chacun de se réaliser professionnellement dans des conditions optimales de collaboration.

Notre interrogation se porte sur la direction du Port, vous avez récemment procédé au recrutement d'un directeur du port, avec d'autres fonctions également. Nous attendions de recevoir sa fiche de poste et apprenons qu'il ne serait plus en place ?

Comptez-vous le remplacer comme c'est le cas au niveau de la police municipale près le départ de la cheffe de la police municipale.

Vous nous proposez le recrutement d'un grutier supplémentaire, il semble que des arrêts maladie sur ces postes paralysent une bonne partie de l'activité ?

Pouvez-vous nous confirmer ces faits ?

**Réponse du Maire :**

Oui le responsable du port est parti nous sommes en train de procéder à un nouveau recrutement pour le remplacer.

Les raisons ? nous ne nous sommes pas entendus.

La responsable de police a fait valoir une évolution de carrière elle a été remplacée depuis le 01 avril dernier.

Les grutiers ? plusieurs agents effectuant ce travail là sont tombés malade en même temps, je ne vais pas rentrer dans les détails, il s'agit d'arrêts maladie, cette situation nous a mis en relative difficulté puisque nous approchons de la période de forte activité.

Comme d'habitude on a fait face, on a trouvé des solutions de remplacement ou de réorganisation dans un premier temps certains agents dont ce n'était pas le travail l'on fait. Dans un deuxième temps nous avons fait appel à une société privée pour réaliser la prestation trois jours par semaine maintenant. Nous avons décidé de recruter sur cette activité pour ne pas pénaliser les usagers.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 pour**

### **E-2 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CENTRE DE GESTION POUR LA MEDECINE PREVENTIVE.**

Coût 0.45% de la masse salariale. Contrat durée de trois ans.

**Vote :**

**Leucate Renouveau : 22 Pour**

**Rassemblement Bleu Marine : 1 Pour**

**Leucate Citoyenne : 4 pour**

## **F – QUESTIONS DIVERSES**

**1 - André ILLESCAS** – Question sur l'installation de la fibre --

J'étais le premier à signer la convention avec le président de l'association des copropriétaires d'APHRODITE et le SYADEN en 2017, notamment sur les villages naturistes, convention qui devait assurer à chaque copropriétaire un branchement gratuit à la fibre jusqu'à son logement.

A ce jour, si le point de mutualisation a bien été amené jusqu'à l'entrée des villages, bon nombre de copropriétaires sont dans l'impossibilité de se raccorder.

Lorsque l'on interroge sur le site internet dédié, la réponse à l'accessibilité à la fibre est affirmative, vous pouvez vous connecter, lorsque l'on interroge alors l'opérateur, celui-ci répond votre secteur n'est pas encore éligible ....

Il n'y a d'ailleurs pas que les villages naturistes, d'autres résidences à Port Leucate souffrent de ne pouvoir se raccorder et des doléances de copropriétaires vous sont parvenues, pour n'en citer que quelques-unes AIGUE MARINE - SABLES 1 - SENTINIERES - MAISONS DE LEUCATE - ARENES .....

Monsieur Le maire, avez-vous suivi au nom de la commune ce dossier ? que pouvez-vous nous en dire ?....

### **Réponse du Maire :**

Certaines copropriétés doivent réaliser des travaux à l'intérieur de leur périmètre, je ne dis pas que c'est la seule raison, mais quand on s'en est inquiété auprès du SYADEN, c'est une raison qui a été invoquée.

Après il y a toujours un décalage entre l'éligibilité du point de vue du Syaden et des opérateurs, chaque opérateur a à réaliser des travaux et tous ne le font pas en même temps.

### **Marie-France BARTHET**

Est que la mairie a un tableau de bord ou de suivi de ces situations.

### **Le Maire**

Chaque situation sera suivie au cas par cas.

On va saisir l'autorité de L'ARCEP pour avoir les informations et connaître les indicateurs de couverture.

### **2 - Jean-Marc VALLVERDU**

#### L'ancienne perception

Je pense qu'ici, nous sommes tous persuadés que la disparition des services publics est néfaste pour nos administrés, ce n'est pas inéluctable et nous proposons par exemple que le bâtiment qui était l'ancienne perception devienne une maison France Services lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leur démarche administrative, retraite, famille, emploi.

Si nous agissions dans ce sens nous garantirions à nos administrés la présence de services publics utiles et efficaces pour le bien vivre dans notre commune.

### **Réponse du Maire**

La perception est un bâtiment communal à présent libre de toute occupation

Dans un premier temps il va probablement servir dans le cadre de la réhabilitation de la mairie, certains services vont devoir être relogés

Après nous avons des services qui ont besoin de locaux vous le savez. La maison France service pourrait être une affectation, j'y mettrais deux bémols.

A ce jour il n'y en a qu'une par canton et actuellement elle est à Sigean, je ne sais si l'organisation Au niveau de l'Etat évoluera.

L'autre est un peu plus politique, c'est que l'on demande encore une fois aux communes de financer des services que l'Etat devrait lui-même financer, alors faut-il rentrer dans le jeu ou pas ? Les deux premières années on est bien aidé mais ensuite ce n'est pas le cas ... Il faut l'étudier.

### **Jean Marc VALLVERDU**

Je ne suis pas dans l'idée de se substituer aux services publics, mais certains services ayant disparu je suis bien dans l'idée d'étudier cette démarche.

### **Marie-France BARTHET**

Ce qui est sûr c'est qu'il y a une vraie demande beaucoup de personnes ne s'en sortent pas avec internet pour leurs démarches. Toute la population qui réside à Leucate n'est pas super à l'aise

pour effectuer ces démarches sur internet. La population est plutôt âgée par rapport aux autres communes et je pense qu'il serait bien de l'examiner avec un grand sérieux.

**Le Maire**

La permanence des impôts existe, les personnes peuvent être aidées et assistées lors des permanences.

La digitalisation de nombreux services, la réponse n'est pas de mettre toutes les antennes à Leucate, Impôts, caf, carsat etc...

La solution que nous allons mettre en œuvre c'est d'accompagner les personnes qui ont des difficultés dans les démarches numériques.

Le CCAS et certaines associations comme l'association La Douceur actuellement donnent des formations.

Notre projet de santé Bien vieillir et lutter contre l'isolement, s'intégrera dans la maison des seniors.

La bonne réponse à mon avis est celle-là.

**3. Marie-France Barthet : question sur l'accessibilité de bâtiments appartenant à la commune**

Normalement, Monsieur le Maire, vous êtes garant de l'application de la loi en particulier pour les Etablissements Relevant du Public appartenant à la Mairie.

Nous vous avons déjà signalé ce problème pour l'accès à la médiathèque. Plusieurs leucatois, nous ont maintenant alerté sur un autre lieu appartenant à la Mairie que vous connaissez bien : l'église du village. On nous a cité l'exemple de personnes du village qui ne peuvent plus se rendre à l'église car l'accès n'est pas adapté.

Pouvez-vous nous dire si vous prévoyez de vous mettre en conformité avec la loi en permettant à tous les leucatois d'accéder aux établissements appartenant à la mairie : l'église du village, la médiathèque... ?

**Réponse du Maire**

On fait ce que l'on peut avec les bâtiments que l'on a.

A la mairie par exemple un ascenseur va être installé. Sur la médiathèque et sur l'église il n'y a rien de prévu.

Sur l'église on a étudié des choses mais ça se fera peut-être mais ce n'est pas aujourd'hui prévu.

**Marie-France BARTHET**

C'est vraiment dommage et nous avons été contacté par plusieurs personnes qui trouvent que c'est extrêmement triste pour elles de ne pas pouvoir accéder à l'église.

**Le Maire**

C'est triste de ne pas pouvoir accéder à l'église c'est sûr.

Je ne veux pas dire qu'il ne faille pas régler le problème mais ça a toujours été comme ça.

**Marie-France BARTHET**

Ah ! ça ce n'est pas une réponse

**Le Maire**

Ce n'est pas une réponse mais cela n'a pas empêché personne d'aller au paradis non plus.

**Marie-France BARTHET**

Vous n'êtes pas sérieux, il y a des leucatois qui ont envie d'aller à l'église, ils ont le droit d'y aller et la loi vous y oblige, je trouve que vous manquez vraiment d'empathie Monsieur Le Maire.

**Le Maire**

On évolue dans un milieu contraint, on me fait le procès d'intention vous ne voulez pas mettre l'église en accessibilité c'est un peu ce que vous sous entendez, le maire il a envie que tout soit accessible comment on peut penser que le maire aurait envie du contraire, après on n'a pas la baguette magique.

**Marie-France**

Il suffit de le vouloir, de l'étudier et de le financer

**Le Maire**

La solution technique on l'a

Cela nécessite des interventions lourdes.

**Marie-France**

Bien, nous transmettrons votre réponse au Leucatois



**Le Maire**

Alors c'est quoi ma réponse

**Marie-France**

Votre réponse C'est qu'ils peuvent aller au paradis sans aller à l'église

**Le Maire**

Voilà ça vous pouvez le leur dire

**Marie-France**

Je trouve que c'est très humiliant votre réponse, vous vous moquez d'eux.

**Le Maire.**

Je le connais bien le problème j'y suis confronté avec ma mère mais elle ne se sent pas victime ou empêchée d'exercer sa foi.

Le jour ou on pourra le régler on le règlera.